

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Conférence

« Comparaison internationale des systèmes éducatifs : un modèle européen ? »

13-14 novembre 2008, Paris

Note de synthèse

Problématique

L'objectif de cette conférence était de mettre en évidence les forces et les faiblesses des différents systèmes éducatifs européens et internationaux, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'une évaluation régulière et objective des réformes engagées par les Etats membres de l'Union européenne au moyen d'indicateurs appropriés. Elle a ainsi permis de faire le point sur : l'état des lieux des différents systèmes éducatifs européens et de leur performance ; la capacité des différents systèmes éducatifs européens à enrayer l'échec scolaire ; l'efficacité comparée des dépenses intérieures d'éducation consenties par les différents Etats membres.

La conférence s'adressait à quatre grands types de public : les décideurs politiques, les experts, les chercheurs et les gestionnaires dans le domaine de l'éducation. Près de trois cents participants étaient présents.

Trois ateliers ont été organisés en parallèle :

- l'enseignement obligatoire
- l'enseignement supérieur
- l'enseignement et la formation professionnels

Les principaux intervenants

Les ministres français : Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en ouverture de la première journée et **Xavier Darcos**, ministre de l'éducation nationale en ouverture de la deuxième journée.

Odile Quintin, directeur général de l'éducation et de la culture à la Commission européenne est intervenue pour apporter le soutien de la Commission aux initiatives françaises concernant un classement européen des établissements d'enseignement supérieur.

Daniel Vitry, Directeur de la DEPP, assurait la présidence des premières sessions de chaque matinée pendant lesquelles sont intervenus les ministres français.

Des représentants politiques étrangers nous ont également fait l'honneur d'intervenir en séance plénière tels que :

Frank Vandenbroucke, Vice-ministre-Président du gouvernement flamand et ministre du travail, de l'éducation et de la formation, **Amelie von Zweigbergk** (Secrétaire d'Etat à l'éducation, Suède), **Annegret Kramp-Karrenbauer** (ministre sarroise de l'enseignement, de la famille, des femmes et de la culture, présidente de la conférence permanente des ministres de l'éducation allemands) et **Petr Matějů**, (représentant de la ministre tchèque de l'éducation) ainsi que de très nombreux experts.

La conférence s'est terminée par une synthèse et des recommandations faites par **Christian Forestier** (Administrateur général du CNAM, France). Les mots de clôture ont été prononcés par **Jean-Marc Monteil**, Conseiller du Premier ministre.

Atelier 1

Les comparaisons internationales de l'enseignement obligatoire

A. Evaluation des acquis des élèves dans l'enseignement obligatoire

Une coordination plus efficace entre les organismes internationaux en charge des enquêtes a été demandée.

Une meilleure exploitation et une utilisation plus adéquate du volume considérable de données disponibles issues de ces enquêtes sont également souhaitables.

Les questions méthodologiques ont également fait l'objet d'un débat car les méthodologies couramment utilisées pour traiter les données de Pisa ou de Pirls par exemple ont des limites sur lesquelles il convient de réfléchir pour tenter de les dépasser.

Résultat : un groupe de travail sur la coordination des enquêtes internationales et un groupe de travail sur les analyses des différentes enquêtes viennent d'être lancés par la Commission européenne.

B. Les enseignants et l'organisation du système éducatif

Il a été demandé de mettre en place une mobilité de longue durée des enseignants afin d'améliorer les échanges.

La diversité des situations statutaires et des situations d'exercice de la profession ont fait l'objet de plusieurs exposés. Cette diversité pose question lorsqu'il s'agit d'évaluer les enseignants ou d'élaborer des comparaisons internationales car elles mettent en cause la pertinence des informations collectées.

Des travaux complémentaires doivent être menés dans ce domaine pour améliorer les comparaisons internationales existantes.

C. Comparaisons internationales dans le domaine de l'équité

Le thème de l'équité a été reconnu comme étant important et nécessitant un cadre organisé et structuré. La nécessité de savoir avec plus d'acuité ce que recouvre ce concept d'équité a été une demande très nette. Une réflexion doit être menée sur la création d'indicateurs susceptibles de répondre aux questions posées.

Atelier 2 :

Enseignement supérieur : Typologie et classement des établissements d'enseignement supérieur

Tous les contributeurs aux réflexions et aux discussions sur les classifications et les classements internationaux étaient présents. Après une présentation de l'état de l'art, les participants se sont mis d'accord sur une Déclaration de Paris indiquant les grands principes que devait suivre un projet européen en la matière.

L'appel d'offre de la Commission européenne, lancé peu après la conférence s'est appuyé sur cette déclaration.

La France s'organise pour y répondre (l'OST étant le chef de file, avec le soutien de plusieurs institutions dont la DEPP).

Atelier 3

Quels indicateurs pour l'enseignement et la formation professionnels ?

Après des présentations des besoins des décideurs en matière de formation professionnelle, les travaux les plus récents ont été présentés par le Cedefop et Eurostat. Ils ont permis de constater que des avancées importantes ont été faites très récemment dans la disponibilité d'indicateurs dans ce domaine. Cependant, il reste encore beaucoup de marge de progrès dans le domaine des benchmarks sur les sorties précoces et la mesure de la participation des adultes à la formation continue.

Recommandations : poursuite des travaux en cours pour améliorer la qualité des indicateurs de ce domaine.

La commission a décidé d'intensifier ses réflexions dans ce domaine particulièrement important depuis les grandes orientations prises à Copenhague.